
1045 Décret du 19 avril 2012 portant assentiment au Protocole modifiant la Convention relative à l'Organisation Hydrographique Internationale, adopté à Monaco, le 14 avril 2005

(Moniteur n°210 du 26 juin 2012 p.35502)

Projet de décret n°327(2011-2012)

Discussion et adoption : séance 18 avril 2012, CRI n°14 (2011-2012)

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

F. 2012 — 1839

[2012/203357]

19 AVRIL 2012. — Décret portant assentiment au Protocole modifiant la Convention relative à l'Organisation Hydrographique Internationale, adopté à Monaco, le 14 avril 2005 (1)

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. Le Protocole modifiant la Convention relative à l'Organisation Hydrographique Internationale, adopté à Monaco, le 14 avril 2005 sortira son plein et entier effet.

Art. 2. Les modifications à la Convention relative à l'OHI adoptées en application de son article XXI sortiront leur plein et entier effet.

Art. 3. Le Gouvernement est tenu de communiquer au Parlement, dès qu'il en a connaissance, toute modification envisagée à la Convention relative à l'OHI.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 19 avril 2012.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française,
R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,
J.-M. NOLLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports,
A. ANTOINE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,
J.-C. MARCOURT

La Ministre de la Jeunesse,
Mme E. HUYTEBROECK

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances,
Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M.-D. SIMONET

Note

(1) Session 2011-2012.

Documents du Parlement. Projet de décret, n° 327-1. Rapport, n° 327-2.

Compte-rendu intégral. Discussion et adoption. Séance du 18 avril 2012.